

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 avril 2025 à 21 heures 00 minutes  
Mairie

Quorum : 7

**Présents :**

M. ARCADE Frédéric, M. BARAILLON Dominique, M. BUFFAUMENE Jérôme, Mme GUEZENNEC Marie-Line, M. LABURTHE Daniel, Mme LAPORTE Michelle, M. MIREMONT David, M. PRENERON Laurent, Mme VILLAS Muriel

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

Mme BEYRIS Béatrice, M. LAPORTE Didier

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme LAPORTE Michelle

**Président de séance :** M. LABURTHE Daniel

**1 - Lecture et approbation du compte rendu précédent**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2 - Election du secrétaire de séance**

Mme Michelle LAPORTE est nommée secrétaire de séance.

**3 - D202506 - Vote des taux de fiscalité 2025**

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux de 2025 comme suit :

TH : 14,49 %<sup>1</sup>

TFB : 43,61 %

TFPNB : 42,13 %

CFE : 27,95%<sup>2</sup>

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**4 - D202507 - Budget Primitif 2025**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

réuni sous la présidence de Daniel LABURTHE, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : **276 793,34**

Recettes : **352 793,34**

**Fonctionnement**

Dépenses : **386 669,68**

Recettes : **386 669,68**

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : **352 793,34** (dont 76 000,00 de RAR)

Recettes : **352 793,34** (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : **386 669,68** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **386 669,68** (dont 0,00 de RAR)

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **5 - Gestions locatives (3 propositions)**

Mr le Maire présente un chiffrage de la gestion locative des 3 candidats (SQUARE, HUMAN, FONCIA) qui prend en compte les 6 logements actuellement occupés et les 2 futurs logements prévus.

Après discussion, il en ressort :

- qu'il faut exclure de cette gestion les 3 logements des anciennes écoles que nous gèrerons seule.
- qu'il faut chiffrer la gestion pour uniquement les 3 logements actuellement occupés.
- qu'il faut ciffer les honoraires et la gestion pour les 2 futurs logements.
- qu'il faudra faire un choix en fonction de ces éléments.

## **6 - D202508 - Devis Diagnostics techniques logements**

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour la commune de faire un diagnostic technique de chaque logement, soit 6 logements :

- SASU SB DIAGNOSTICS : HT = 1 730,52 € soit TTC = 2 076,62 €

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le devis pour un montant HT de 1 730,52 € soit TTC de 2 076,62 €.

## **VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **7 - D202509 - Plan de Financement Logements Ecole**

Mr le Maire informe le conseil municipal du besoin de délibérer pour les travaux de restructuration et de rénovation énergétique de l'appartement de l'ancienne école en deux logements locatifs.

## **Plan de Financement Prévisionnel = 171 225,00 € HT**

DEPENSES : 171 225,00 €

- Travaux = 155 000,00 €
- Honoraires = 14 725,00 €
- Etudes Thermiques = 1 500,00 €

RECETTES : 171 225,00 €

- Fonds Vert = 68 490,00 €
- Emprunts = 60 000,00 €
- Fonds propres = 42 735,00 €

Après délibération, le conseil municipal valide ce plan de Financement Prévisionnel et autorise Mr le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat (Fonds Vert) pour un montant de 171 225,00 € HT.

## **VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **8 - Questions diverses**

- Chemin rural de Basquet : Dépôt de pierre que Régis BENVENUTO épandra
- Accepte que Mr BAYLAC débarrasse le chemin du bois
- Lecture de la lettre de démission du Président de la Diane Mauléonaise (Mr Alain DHERISSART)
- Le conseil municipal autorise Mr Serge PUIG à utiliser du terrain pour faire un jardin.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Mauléon-d'Armagnac  
Le Maire,



Commune de Mauléon-d'Armagnac